

COMMUNIQUÉ

**Résidences pour aînés et pharmaciens**  
**L'AQPP dénonce les comportements qui seraient non éthiques et appuie l'Ordre dans ses démarches**

**Montréal, le 18 octobre 2016** – À la suite de la parution d'articles du *Journal de Montréal* à propos d'activités non éthiques qu'exerceraient des pharmaciens en lien avec des résidences pour personnes âgées, l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP) dénonce sans équivoque tout comportement qui irait à l'encontre de la liberté des patients de choisir leur pharmacien. De plus, elle soutient l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) dans ses mesures d'enquête et dans l'application des sanctions qui en découlent.

« Jamais nous ne défendrons des membres qui ne respecteraient pas les règles déontologiques en vigueur. Nous dénonçons par ailleurs certaines pratiques qui auraient pour effet de rendre les patients captifs d'un pharmacien qu'ils n'ont pas choisi, notamment les aînés. Il s'agit d'une clientèle souvent vulnérable qui doit toujours pouvoir faire un choix libre et éclairé », dit Jean Thiffault, président de l'AQPP.

**L'AQPP en faveur de pouvoirs accrus pour la RAMQ**

À plusieurs reprises, l'AQPP a publiquement soutenu les démarches de l'Ordre qui a annoncé sa volonté d'éliminer les pratiques douteuses liées aux résidences privées pour personnes âgées. L'Association l'a d'ailleurs clairement indiqué dans le cadre des travaux entourant le projet de loi 92 visant à accroître les pouvoirs d'enquête de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Dans son mémoire diffusé en mai dernier, l'AQPP soulignait que la RAMQ devrait bénéficier de pouvoirs précis lui permettant de s'enquérir auprès de la clientèle des résidences privées pour aînés, de leur propriétaire, des pharmaciens et des chaînes ou bannières de pharmacie, afin de déterminer si le droit des patients a été respecté. L'AQPP recommandait aussi de hausser de façon significative le montant des amendes en cas d'infraction afin qu'il soit représentatif de la gravité de la faute commise.

**À propos de l'AQPP**

L'Association québécoise des pharmaciens propriétaires est constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels et elle représente les 2 071 pharmaciens propriétaires des 1 889 pharmacies du Québec, qu'ils soient affiliés ou non à une chaîne ou à une bannière commerciale.

- 30 -

Source :

Association québécoise des pharmaciens propriétaires

Jean-Michel Nahas, CASACOM

[jnahas@casacom.ca](mailto:jnahas@casacom.ca)

514 817-1185